

L'Etat des Aires protégées d'Afrique Centrale 2020, valorisée et promues au Congrès Mondial de la Nature de l'UICN - Un outil d'aide à la décision au service de l'amélioration de l'efficacité de gestion

Marseille, France, 06 Septembre 2021



Dans le cadre des événements organisés au Pavillon « **Vital Sites for a Protected Planet** », une session spéciale a été consacrée à la présentation de l'Etat des Aires protégées d'Afrique Centrale 2020. Au cours de cette session qui a eu lieu ce 06/09/2021, la présentation de l'ouvrage a été faite par le **Dr Charles DOUMENGUE**, Expert Chercheur au Cirad, et **Florence PALLA**, Coordonnatrice du Projet COMIFAC/RIOFAC.

D'entrée de jeu, les présentateurs ont indiqué, tout en mettant en lumière la structuration globale de l'ouvrage, que les thématiques traitées ont pour objet d'améliorer l'efficacité des aires protégées, en tant qu'outil d'aide à la décision. Une structure faite d'un chapitre introductif sur la dynamique des aires protégées en Afrique centrale, et deux sections qui traitent de la gouvernance des aires protégées d'une part et, des liens entre le développement durable et les aires protégées d'autre part.

Pour les orateurs, l'Afrique Centrale compte une étendue de 206 Aires protégées créées par les Etats et qui couvrent environ 800 000Km², soit environ 14.8% du territoire régional et 5.0% des zones marines. En plus, on a 77 Aires protégées internationales couvrant près de 610,000 km² et 22 % des Aires protégées internationales de l'Afrique Centrale bénéficient d'un statut officiel de protection .

Il y a lieu de noter ici que presque tous pays ont atteint ou dépassé les objectifs d'Aichi et 50% des Aires protégées d'Afrique Centrale ont été créées au cours des vingt dernières années, dénotant ainsi de la ferme volonté politique des Etats, appuyés par la COMIFAC, pour la conservation de la riche biodiversité du Bassin du Congo et ses zones périphériques.

Ils ont relevé toutefois, la nécessité des améliorations à apporter au système des aires protégées aux échelles national et sous-régional dans le bassin du Congo, notamment en ce qui concerne l'efficacité de gestion, la représentativité des écosystèmes et la connectivité.

Un accent particulier a été mis sur la menace que constitue les industries extractives « qui chevauchent sur les territoires des Aires protégées, environ 55%, dont 49.2% du secteur Pétrole-Gaz et 4,3% du secteur des mines ». Ceci constitue des impacts lourds, mais peuvent devenir des opportunités de partenariat avec le secteur privé pour l'efficacité des Aires protégées.

Ils ont en outre insisté sur la nécessité d'une plus grande implication des communautés rurales dans la gouvernance et la gestion des aires protégées et la promotion du partenariat public-privé, afin d'accroître la contribution des aires protégées au PIB des Etats et l'amélioration des conditions de vie des populations autochtones et locales.

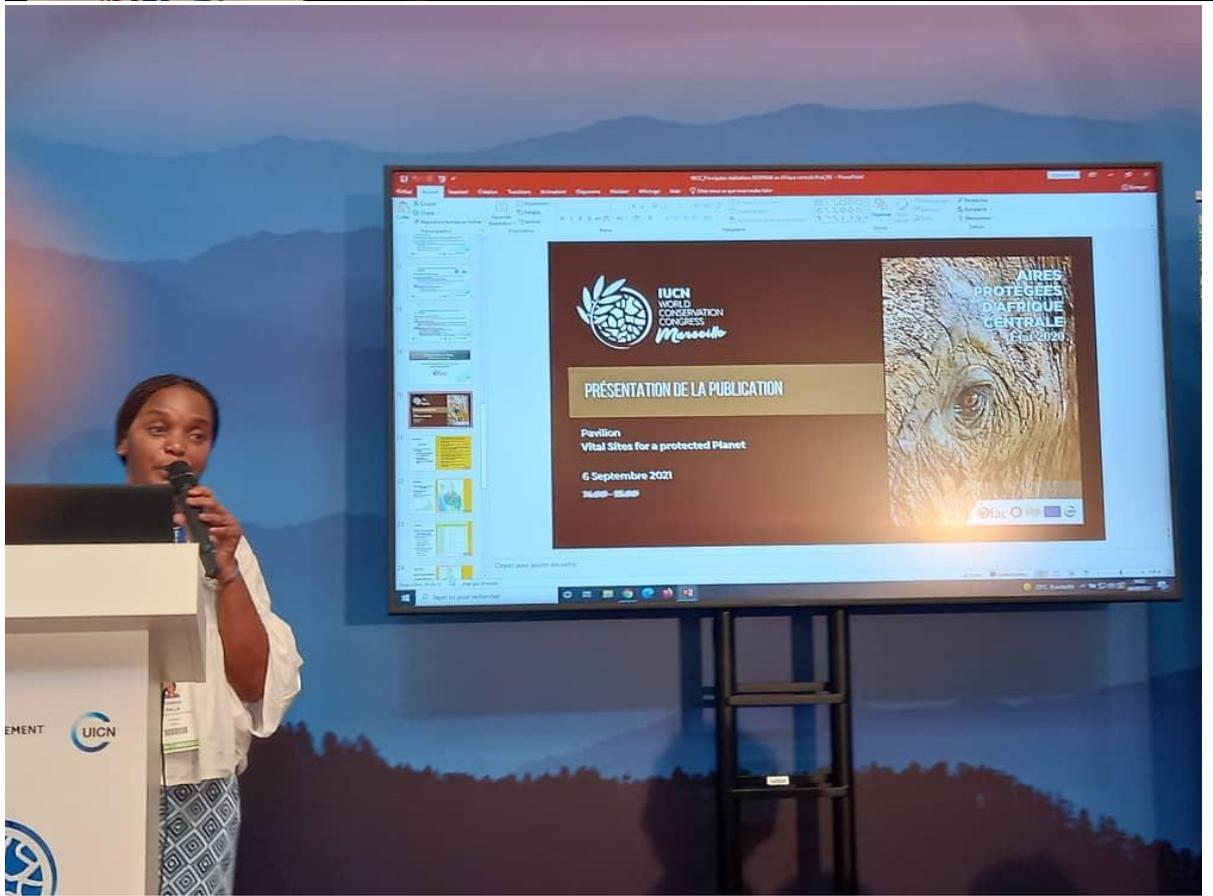
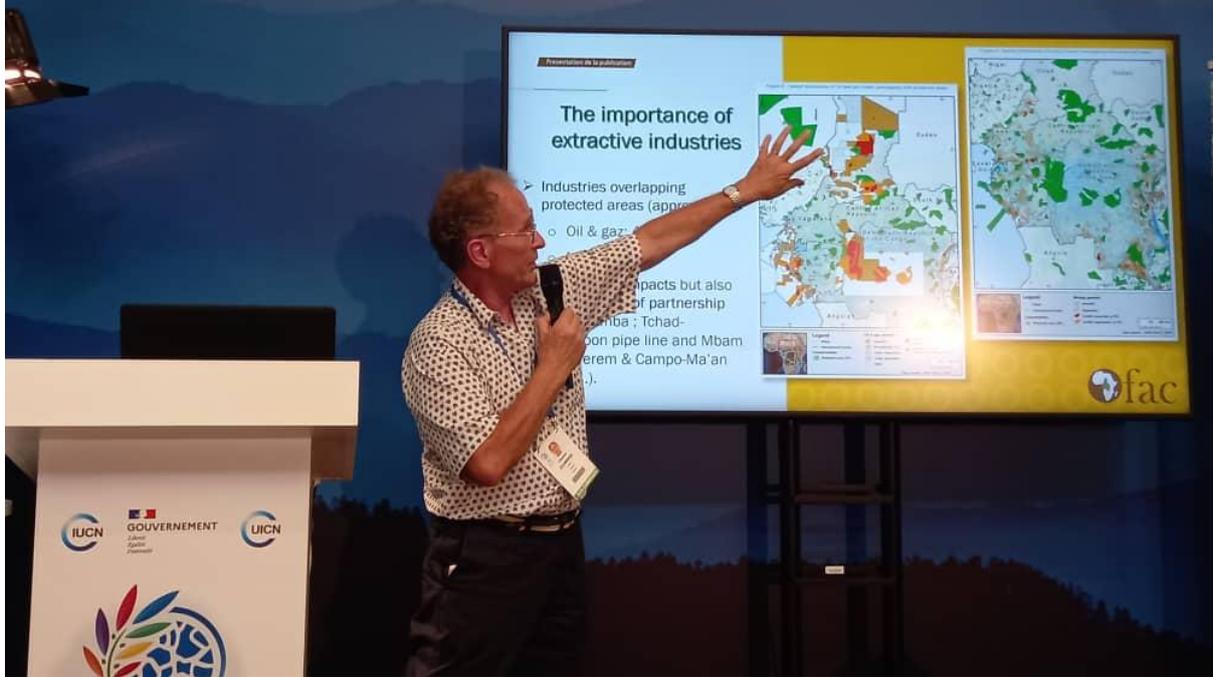
A la suite de la présentation, un jeu de questions-réponses entre les participants et les panelistes a sanctionné la fin de la session.

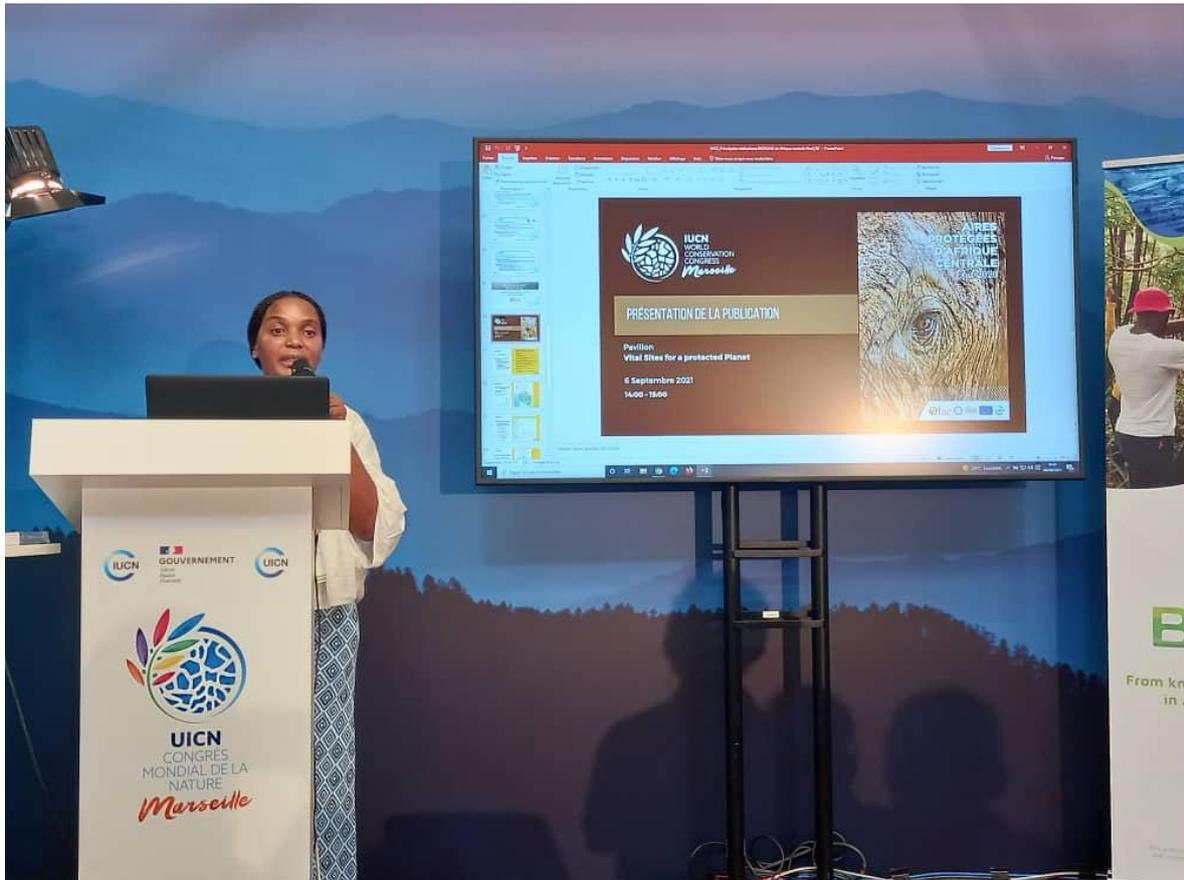
Il faut noter ici que L'État des aires protégées 2020 est une publication produite dans le cadre de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC), une cellule spécialisée de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). <http://www.observatoire-comifac.net>.

Cette publication a été produite avec l'appui financier de l'Organisation des États d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (OEACP) et de l'Union européenne (UE) à travers les programmes BIOPAMA et RIOFAC, et la GIZ à travers le Programme d'appui à la COMIFAC.

Une conférence de presse sur ce même sujet a eu lieu ce 07 Septembre 2021 à 10h00, au « Press Conference Room Hall 9 – B11 ».

FOR A PROTECTED P





**La Conférence de Presse sur l'Etat des Aires protégées au PRESS CONFERENCE ROOM Hall 9 – B11
Marseille, France, 07/09/2021**





